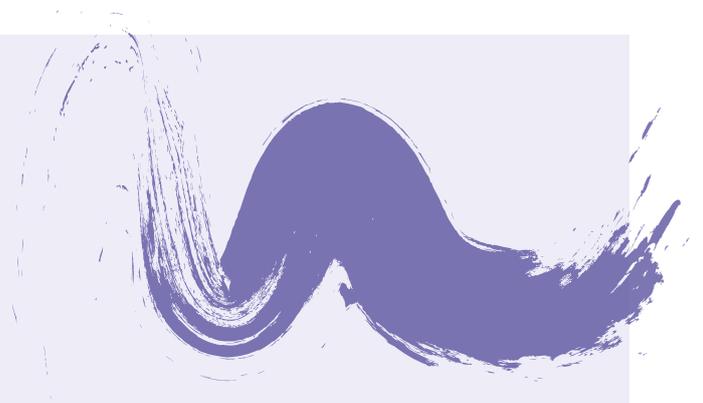


# CHARTRE RSE FOURNISSEURS

S'engager avec nos fournisseurs pour un développement économique respectueux des droits humains et de l'environnement.





# SOMMAIRE

## 3

Introduction

## 4

Engagements de Cerba HealthCare  
vis-à-vis de ses fournisseurs

## 5

Engagements des fournisseurs  
vis-à-vis de Cerba HealthCare

Respect des droits humains

—

Respect de l'environnement

—

Ethique des affaires

—

Partage d'information

—

Diffusion des principes à ses partenaires économiques

—

Conditions de suspension

## 14

Adhésion et signature de la Charte RSE  
Fournisseurs Cerba HealthCare

# INTRODUCTION

La présente charte définit les attentes de Cerba HealthCare à l'égard de ses fournisseurs en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Elle s'applique à l'ensemble des filiales du Groupe.

La mission de Cerba HealthCare est de contribuer à la santé de toutes et tous, en accompagnant la transition de notre système de santé vers un modèle plus préventif. Ce rôle fondamental s'accompagne d'une responsabilité élargie : intégrer les enjeux sociaux, environnementaux et éthiques au cœur de nos activités et de notre chaîne de valeur.

Notre stratégie RSE repose sur quatre piliers structurants :

- Contribuer à la santé de tous,
- Développer le capital humain,
- Réduire l'impact environnemental de nos activités,
- Être exemplaire en matière d'éthique des affaires.

Cette ambition se traduit par des actions concrètes, mesurables et régulièrement évaluées, notamment via la plateforme EcoVadis.

L'ensemble de notre démarche, de nos projets et des résultats associés est détaillé dans notre Rapport RSE, disponible sur le site internet du Groupe :

<https://www.cerbahealthcare.com/fr/nos-engagements>

# ENGAGEMENTS DE CERBA HEALTHCARE VIS-À-VIS DE SES FOURNISSEURS

Dans le cadre de sa politique d'achats responsables, le Groupe Cerba HealthCare veille à construire des relations durables et équilibrées avec ses fournisseurs. Ces relations reposent sur la transparence, le respect mutuel et la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et éthiques.

Le Groupe Cerba HealthCare s'engage à :

- Favoriser les fournisseurs engagés dans une démarche RSE, en prenant notamment en compte les évaluations et certifications obtenues, telles que celle délivrée par EcoVadis ;
- Évaluer et accompagner de manière continue ses fournisseurs dans l'amélioration de leur performance RSE ;
- Rémunérer ses fournisseurs à un prix juste, garantissant la pérennité de leur modèle économique comme celui de Cerba HealthCare, sans compromettre les engagements RSE du Groupe ;
- Prévenir les situations de dépendance économique en exerçant une vigilance renforcée dans les relations avec les fournisseurs ;
- Assurer la confidentialité des données relatives à chaque fournisseur et au contenu des relations commerciales ;
- Respecter la Charte éthique et de conduite des affaires, accessible à tous sur le site internet de Cerba HealthCare



# ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS VIS-À-VIS DE CERBA HEALTHCARE

Les fournisseurs doivent se conformer aux réglementations, conventions collectives et accords complémentaires en vigueur en matière de droits humains, de droits des travailleurs et de préservation de l'environnement et notamment agir conformément aux conventions et déclarations internationales ci-après :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- Les 8 conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- Les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme ;
- Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.





## **RESPECT DES DROITS HUMAINS**

.....

Cerba HealthCare accorde une importance primordiale au respect des droits fondamentaux des travailleurs sur toute sa chaîne de valeur. Le Groupe attend de ses Fournisseurs qu'ils garantissent des conditions de travail éthiques, sûres et respectueuses de la dignité humaine.

### **Interdiction du travail des enfants**

Les Fournisseurs s'engagent à ne pas employer des enfants de moins de 15 ans, selon les recommandations de l'OIT. Conformément à certaines législations locales où un pays interdirait le travail à un âge supérieur, les Fournisseurs s'engagent à appliquer cette démarche à l'âge le plus élevé. De plus, les Fournisseurs s'engagent à interdire les heures supplémentaires, le travail dangereux, et le travail de nuit aux enfants de moins de 18 ans.

### **Interdiction du travail forcé et de la traite des êtres humains**

Le Groupe Cerba HealthCare s'oppose à toute forme de pratiques utilisées par ses Fournisseurs visant à recourir à quelque forme de travail ou procédés abusifs ou illégaux dans ses opérations, tels que le travail forcé, la traite d'êtres humains, l'esclavage, la confiscation de documents personnels, le paiement de frais de recrutements par les employés ou l'obligation de déposer une caution lors du recrutement. Chaque employé doit pouvoir accepter ou démissionner de son poste librement.

Les Fournisseurs doivent respecter la liberté de mouvement des travailleurs. Les Fournisseurs ne peuvent obliger les travailleurs à travailler pour rembourser une dette qui leur est due ou qui est due à un tiers.

### **Non recours au travail illégal**

Les Fournisseurs de Cerba HealthCare doivent empêcher le travail illégal, non déclaré ou clandestin en suivant toutes les réglementations internationales liées à ces sujets.

## **Non-discrimination**

Le Groupe Cerba HealthCare interdit à ses Fournisseurs de pratiquer toute forme de discrimination sur l'embauche, le salaire, la formation, la promotion, la grosseur ou le licenciement, liés à des critères de sexe, de race, d'origine ethnique, de caste, de contexte social, de religion, de handicap, de nationalité, d'affiliation politique, d'appartenance syndicale, d'orientation sexuelle, d'apparence physique, d'identité de genre ou toute autre caractéristique personnelle.

## **Rémunération minimum**

Les Fournisseurs doivent verser à leurs employés des salaires dans leur intégralité et à échéances régulières (a minima mensuellement) et sans délai, en intégrant les heures supplémentaires effectuées, les prestations et les congés payés. Le montant doit être égal ou supérieur au minimum légal en vigueur. Les déductions salariales ne doivent pas être utilisées comme une mesure disciplinaire.

## **Temps de travail**

Les Fournisseurs doivent se conformer aux législations locales et aux conventions de l'OIT concernant le temps de travail. Celui-ci doit respecter la durée maximale de 48h hebdomadaires - hors heures supplémentaires, et disposer du nombre de jours de congés minimum imposé par les législations locales avec a minima un jour de repos par semaine. Les heures supplémentaires excessives sont proscrites.

## **Liberté d'association**

Le Groupe Cerba HealthCare demande à ses Fournisseurs qu'ils reconnaissent et appliquent le droit des travailleurs à la négociation collective, à la création de leurs propres syndicats et l'adhésion aux syndicats de leurs choix, et ce, sans aucune gêne, interférence, sanction ou discrimination liées à ces activités. Les Fournisseurs se doivent de proposer aux représentants la possibilité d'exercer leurs droits. Il est interdit d'user d'intimidation, de menaces ou de pratiques discriminatoires envers les représentants du personnel.

## **Santé et sécurité au travail**

Les Fournisseurs doivent mettre à disposition de leurs employés un cadre de travail sûr afin de prévenir les risques et les dangers de blessures ou d'accidents liés à l'utilisation de produits chimiques, de machines industrielles, de matériel, à la fois sur et hors du lieu de travail dans le cadre professionnel.

Les Fournisseurs doivent par ailleurs être en conformité avec les processus et contrôles de sécurité établis afin de prévenir la survenue d'incidents dangereux et s'engager à prendre les mesures nécessaires en cas d'incidents majeurs.

Des procédures doivent être formalisées, des consignes de sécurité doivent être affichées et communiquées et des formations doivent être dispensées sur des thématiques comme la sécurité incendie, les gestes de premiers secours, la gestion des déchets dangereux et non-dangereux, la manipulation de produits et substance chimiques et l'utilisation de matériaux dangereux.

## **Interdiction du harcèlement et des abus**

Les Fournisseurs se doivent de traiter leurs travailleurs avec respect et dignité. Les Fournisseurs s'engagent à s'abstenir et interdire tout comportement et toute pratique entraînant toute forme de punition corporelle, de harcèlement physique, sexuel, verbal ou psychologique ou toute autre forme d'abus.

## **Communautés locales**

Les Fournisseurs s'engagent à respecter et à interagir positivement avec les communautés locales dans les zones dans lesquelles ils opèrent afin d'éviter les dommages éventuels, et s'engagent à faire appliquer cette exigence à tous les fournisseurs avec lesquels ils officient. Les Fournisseurs doivent, de plus, s'engager à respecter les droits des peuples autochtones tels que définis par la Déclaration des Nations Unies.

## RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

.....

Cerba HealthCare agit pour réduire l'impact environnemental de ses activités, notamment en matière d'énergie, de transport et de gestion des déchets.

Le Groupe met en œuvre des actions concrètes : optimisation des flux logistiques, recours à des énergies moins carbonées, réduction des emballages et des produits jetables, amélioration du tri, et développement de pratiques d'économie circulaire.

Aligné sur l'Accord de Paris, Cerba HealthCare suit une trajectoire carbone validée par la Science Based Targets initiative (SBTi) depuis 2022. Cet engagement implique la réduction par le Groupe de 42% des émissions carbone de ses scopes 1 et 2 entre 2022 et 2030, et de 25% de son scope 3, essentiellement lié aux achats, la logistique et la gestion des déchets.

Le Groupe attend de ses Fournisseurs qu'ils adoptent des solutions à faible empreinte environnementale sur l'ensemble du cycle de vie de leurs produits et services.



### **Réduction des émissions de gaz à effet de serre**

Les Fournisseurs s'engagent à mesurer et réduire leurs consommations d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre (GES).

### **Gestion des déchets et de leur impact**

Les Fournisseurs doivent s'efforcer de réduire les déchets générés par leurs activités et de proposer, lorsque cela est possible, des solutions circulaires permettant la récupération et la valorisation des déchets issus de leurs produits ou services chez Cerba HealthCare. Ils s'assurent de la gestion, du traitement, du stockage et du rejet de leurs déchets dangereux et non-dangereux conformément aux réglementations en vigueur.

### **Réduction de la consommation et de la pollution de l'eau**

Les Fournisseurs s'assurent de respecter les réglementations locales afin de traiter et d'évacuer conformément les eaux usées liées à leur processus de production.

### **Gestion des substances chimiques**

Les Fournisseurs s'engagent à mettre en place un système de gestion des substances chimiques sûr et s'assurer de la conformité chimique des produits et des matières premières avec les réglementations nationales et internationales applicables (e.g. les réglementations REACH).

### **Respect du bien-être animal**

Les Fournisseurs s'engagent à traiter les animaux sans cruauté et à réduire le plus possible leur stress et leur douleur. Les tests sur les animaux ne doivent être pratiqués qu'après avoir évalué la possibilité de remplacer les animaux, de réduire le nombre d'animaux testés, et de revoir les procédures pour minimiser la douleur et le stress. Les Fournisseurs s'assurent de privilégier des solutions alternatives lorsqu'elles sont scientifiquement valables et acceptables par les autorités de réglementation.

## ÉTHIQUE DES AFFAIRES

.....

Cerba HealthCare accorde une importance fondamentale à l'intégrité et à la transparence dans l'ensemble de ses relations commerciales. Le respect des règles éthiques, en particulier en matière de lutte contre la corruption, de concurrence loyale et de protection des données, est une condition essentielle de collaboration. Le Groupe attend de ses Fournisseurs qu'ils partagent ces principes et les traduisent concrètement dans leurs pratiques.

### **Non-corruption et blanchiment**

Les Fournisseurs doivent s'engager à respecter toutes les réglementations anti-corruption. Ils doivent appliquer des pratiques commerciales équitables, conformément aux réglementations « antitrust » et relatives à la concurrence loyale.

Ils s'interdisent ainsi d'offrir aux collaborateurs du Groupe Cerba HealthCare tout avantage (marchandises ou services gratuits) qui viserait à faciliter leurs activités avec le Groupe.

Le Groupe attend de ses Fournisseurs qu'ils prennent des mesures appropriées pour prévenir, détecter et sanctionner tout fait relevant, directement ou indirectement, de la corruption ou du trafic d'influence dans le champ de leurs activités et celles de leurs fournisseurs. Ceci inclut l'interdiction des paiements dits de facilitation et de tout autre avantage accordé à des agents publics en contrepartie de l'exécution d'actions de routine.

### **Confidentialité des données**

Les Fournisseurs doivent respecter les lois applicables et les exigences contractuelles concernant le stockage, la transmission, la protection, la divulgation et l'utilisation d'informations confidentielles. Ces informations peuvent inclure, sans limitation, des données à caractère personnel concernant tout individu, des données confidentielles relatives à Cerba HealthCare et des droits de propriétés intellectuelles (brevets, marques, droits d'auteur).



### **Absence de conflit d'intérêt**

Cerba HealthCare exige que ses Fournisseurs s'engagent à tout mettre en œuvre pour prévenir des situations créant un conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel dans le cadre de leur relation d'affaires avec toute entité du Groupe Cerba HealthCare.

### **Respect du droit de la concurrence**

Les Fournisseurs s'engagent à prendre toutes les mesures appropriées pour prévenir les abus de position dominante, les pratiques concertées ou les ententes illicites entre concurrents, tels que la fixation de prix ou de fourchettes de prix ou la répartition des marchés ou les boycotts limitant la production de certains produits

## **PARTAGE D'INFORMATION**

.....

Sur demande de la part de Cerba HealthCare, les Fournisseurs peuvent être invités à partager :

- Leurs engagements sociaux, sociétaux et environnementaux, et les données associées avec les entités du Groupe Cerba HealthCare avec lesquelles ils travaillent ;
- Une évaluation de leur performance RSE, basée notamment sur des certificats et outils d'évaluation RSE indépendants et reconnus ;
- Des informations au sujet de leurs propres fournisseurs, pour permettre l'accès à leurs locaux, personnel et employés respectifs pour des audits d'inspection, des vérifications ou des demandes d'information par Cerba HealthCare.

## **DIFFUSION DES PRINCIPES À SES PARTENAIRES ÉCONOMIQUES**

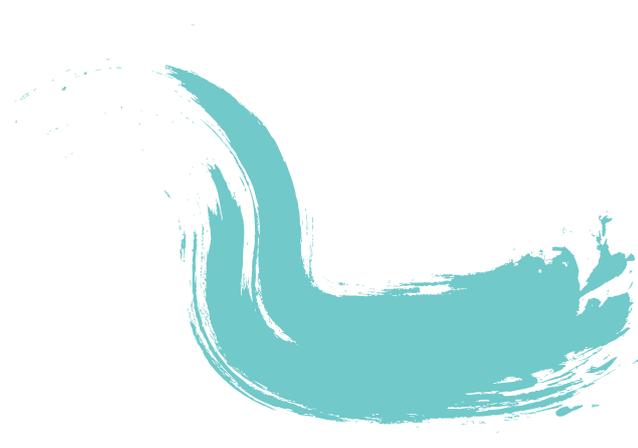
.....

Les Fournisseurs s'engagent à promouvoir les principes de cette charte auprès de leurs propres fournisseurs et sous-traitants.

## **CONDITIONS DE SUSPENSION**

.....

Cerba HealthCare se réserve le droit de résilier le contrat si le Fournisseur viole les principes énoncés dans la Charte et/ou refuse de prendre les mesures nécessaires pour résoudre les non-conformités portées à sa connaissance.



# ADHÉSION ET SIGNATURE DE LA CHARTE RSE FOURNISSEURS CERBA HEALTHCARE

Je certifie que mon entreprise a pris connaissance de la Charte RSE Fournisseurs de Cerba HealthCare, en a compris les principes et s'engage à les respecter, à les mettre en application dans ses activités, et à collaborer de bonne foi avec Cerba HealthCare pour en assurer le suivi.

L'engagement de mon entreprise est valable pour la durée de la relation commerciale avec le Groupe Cerba HealthCare.

**Nom de l'entreprise signataire (ou tampon officiel) :**

**Date :**

**Signature (avec nom et fonction) :**



Cerba HealthCare

.....  
**Valeria Maio, directrice RSE Groupe**  
valeria.maio@cerbahealthcare.com

**Mireille Emery, directrice des achats Groupe**  
mireille.emery@cerbahealthcare.com